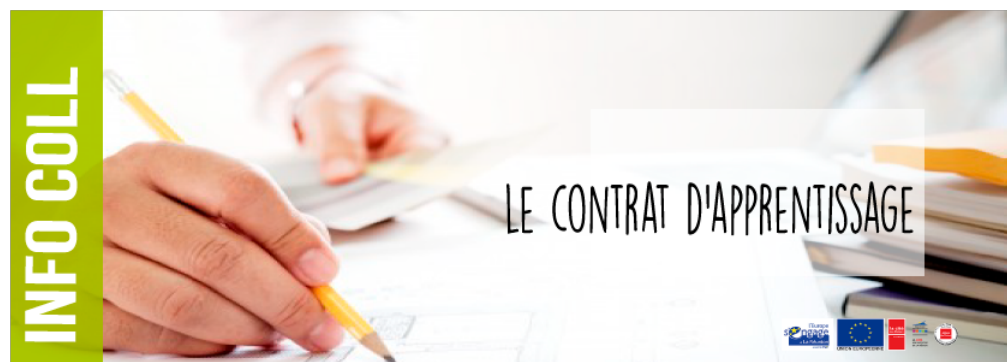


Le contrat d'apprentissage



Qu'est-ce-qu'un contrat d'apprentissage ?

C'est un contrat de travail à durée déterminée qui permet d'acquérir en alternance une formation débouchant sur une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Il s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans qui tout en travaillant dans une entreprise suivent des cours à l'URMA (Université Régionale des Métiers de l'Artisanat). Un certain nombre de dérogations à la limite d'âge est possible.

Dispositif alliant formation et pratique d'un métier, l'apprentissage permet :

- Chaque année à 2 500 jeunes de se former, d'obtenir une qualification et un diplôme et de s'insérer professionnellement.
- Aux chefs d'entreprises de transmettre leurs savoir-faire, de préparer leurs salariés de demain et d'assurer la relève.

Pour quelles formations ?

Les Centres de Formations de l'URMA proposent la préparation des formations pour les diplômes ou titres suivants :

- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CTM : Certificat Technique de Métiers
- MC : Mention Complémentaire
- BP : Brevet Professionnel
- Bac Pro : Baccalauréat Professionnel
- BTM : Brevet Technique des Métiers
- BMA : Brevet des Métiers d'Art
- BM : Brevet de Maîtrise

- ADEA : Assistant Dirigeant Entreprise Artisanale
- DE : Diplôme d'Etat
- TH4 : Titre Homologué Niveau 4
- BTS : Brevet de Technicien Supérieur
- TEPE : Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise (niveau 3)
- TP : Titre Professionnel
- LIC PRO : Licence Professionnelle

Envie d'en savoir plus sur le contrat d'apprentissage et les modalités d'inscription ? Venez rencontrer la [Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion](#) à la Cité des métiers !

Conférence

42

Date:

- Début: 03/06/2015 14:00
- Fin: 03/06/2015 16:00

Places:

- 20

Site internet:

- www.citedesmetiers.re

Contact:

- contact@citedesmetiers.re